

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal

du

lundi 25 juin 2020

Le lundi 25 juin 2020, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 19 juin 2020, s'est réuni sous la présidence du Maire, Mr SAADA Raoul, à la salle Marc Alexandre au complexe du Jeu de Paume à Boissy-sous-Saint-Yon.

Etaient présent(e)s: Mr SAADA Raoul – Mme ALBISSON Florence – Mr PICHON Jean-Marc – Mme MOUNOURY Aurélie – Mr LOURS Xavier – Mme CAZADE-SAADA Claire – Mr FAUCHE Fabien – Mme HEMON Alexandra – Mr IBOUADILENE Francis – Mme SCACCHI Anne – Mr LAURENT Eric – Mme DUCHOSAL Christine – Mr DA SILVA Frédéric – Mme LEROMAIN Nadège – Mr DUCHOSAL Frédérick – Mme MOAL Sylvie – Mr AURTENECHE Michel – Mme BLAIZE Sophie – Mr GAUTHIER Dominique – Mme COURTOIS Cécile – Mr REYNAUD Max – Mme BONNASSEAU Patricia – Mr DORIZON Maurice-Mme BILIEN Carine – Mr LION Robert – Mme PEDRONO Anne-Marie – Mr TISCHENBACH Thierry. Nombre de membres en exercice : 27

Monsieur DA SILVA Frédéric a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, Après en avoir délibéré,

<u>Délibération n° 2020-051</u>: Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal ADOPTE l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 25 juin 2020. À l'unanimité,

<u>Délibération n° 2020-052</u> : Approbation du procès-verbal du 25 mai 2020 ADOPTE le procès-verbal de la séance du 25 mai 2020. À l'unanimité,

<u>Délibération n° 2020-053</u> : Création des commissions permanentes du conseil municipal Désignation des conseillers municipaux pour siéger en leur sein

APPROUVE la création des 7 commissions permanentes avec leur nombre de sièges à pourvoir,

APPROUVE qu'un représentant du groupe minoritaire soit désigné pour chaque commission, sur proposition de celui-ci,

DÉCIDE de procéder à la désignation des membres des commissions permanentes au vote à main levée,

DÉSIGNE les conseillers municipaux appelés à siéger au sein des commissions permanentes, comme suit :

Commission permanente « Écologie – Développement Durable » :
 Mme ALBISSON Florence – Mr LAURENT Eric – Mme MOAL Sylvie – Mme CAZADE-SAADA Claire
 Mr LOURS Xavier – Mr LION Robert.

- Commission permanente « Urbanisme Travaux Sécurité » :

 Mr FAUCHE Fabien Mr DA SILVA Frédéric Mme BONNASSEAU Patricia Mr AURTENECHE

 Michel Mme COURTOIS Cécile Mr REYNAUD Max Mr IBOUADILENE Francis Mr DORIZON

 Maurice.
- Commission permanente « Solidarité Social Senior Santé » :

 Mme CAZADE-SAADA Claire Mme BLAIZE Sophie Mme DUCHOSAL Christine Mme LEROMAIN Nadège Mme ALBISSON Florence Mme PEDRONO Anne-Marie.
- Commission permanente « Vie associative Sports Culture et Patrimoine »

 Mr LOURS Xavier Mme LEROMAIN Nadège Mr REYNAUD Max Mr FAUCHE Fabien Mr
 IBOUADILENE Francis Mme MOUNOURY Aurélie Mme CAZADE-SAADA Claire- Mme BILIEN
 Carine.
- Commission permanente « Jeunesse Enfance Éducation »

 Mme MOUNOURY Aurélie Mme HEMON Alexandra Mme COURTOIS Cécile Mme CAZADESAADA Claire Mme DUCHOSAL Christine Mr PICHON Jean-Marc Mme BLAIZE Sophie Mme
 BILIEN Carine.
- Commission permanente « Économie Locale »

 Mr PICHON Jean-Marc Mme SCACCHI Anne Mr DUCHOSAL Frédéric Mr AURTENECHE
 Michel Mme BONNASSEAU Patricia Mme HEMON Alexandra Mr LAURENT Eric Mr
 TISCHENBACH Thierry.
- Commission permanente « Finances Budget »

 Mr IBOUADILENE Francis Mme ALBISSON Florence Mme MOAL Sylvie Mr PICHON JeanMarc Mr TISCHENBACH Thierry.
 À l'unanimité,

Délibération n° 2020-054 : Désignation des délégués municipaux au sein du SIEGRA

DÉCIDE de procéder à la désignation des délégués au vote à main levée,

DÉSIGNE les élus suivants appelés à siéger au sein du SIEGRA en tant que délégués pour la compétence « distribution de gaz » :

Délégués Titulaires :

Mme SCACCHI Anne Mr LION Robert

Délégués Suppléants :

Mr PICHON Jean-Marc Mme BILIEN Carine

À l'unanimité.

<u>Délibération n° 2020-055</u> : Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) - Fixation du nombre de membres au sein du Conseil d'Administration

FIXE à 8 le nombre des membres à siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

À l'unanimité,

<u>Délibération n° 2020-056</u> : Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) - Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration

PROCÈDE à l'élection des conseillers municipaux au sein du conseil d'administration du CCAS :

Deux listes étant déposées, et après dépouillement dont les scrutins sont répartis comme suit :

Total des scrutins pour la liste du Groupe majoritaire = 22

Total des scrutins pour la liste du Groupe minoritaire = 5

Aucun bulletin blanc ou nul n'étant recensé,

Et après calcul de la répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les sièges de la moitié des membres élus au sein du conseil d'administration du CCAS sont attribués à :

Liste Groupe majoritaire:

- Mme CAZADE-SAADA Claire
- Mme BLAIZE Sophie
- Mme DUCHOSAL Christine

Liste Groupe minoritaire:

Mme PEDRONO Anne-Marie

Délibération n° 2020-057 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

PROCÈDE à l'élection des membres de la CAO pour la durée du présent mandat :

Deux listes étant déposées, et après dépouillement dont les scrutins sont répartis comme suit :

Total des scrutins pour la liste Groupe majoritaire = 22

Total des scrutins pour la liste Groupe minoritaire = 5

Aucun bulletin blanc ou nul n'étant recensé,

Et, après calcul de la répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les sièges de la commission d'appel d'offres sont attribués à :

Membres titulaires de la CAO:

Liste Groupe majoritaire:

- Mr DUCHOSAL Frédérick
- Mr DA SILVA Frédéric
- Mr GAUTHIER Dominique
- Mme SCACCHI Anne

Liste Groupe minoritaire:

Mr TISCHENBACH Thierry

Membres suppléants de la CAO:

Liste Groupe majoritaire :

- Mr PICHON Jean-Marc
- Mr AURTENECHE Michel
- Mr IBOUADILENE Francis
- Mme BONNASSEAU Patricia

Liste Groupe minoritaire:

• Mme BILIEN Carine

<u>Délibération n° 2020-058</u> : Fixation du montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

DÉCIDE que le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique :

- Maire: 31 %;
- adjoints (7): 19 %;
- Conseillers municipaux délégués (13): 3,45 %.

PRÉCISE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;

PRÉCISE que le montant de ces indemnités se trouve dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires des mandats locaux :

PRÉCISE que le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération, en application de l'article L. 2123-20-1 du CGCT ;

PRÉCISE que les crédits correspondants inscrits au budget primitif 2020 sont suffisants et qu'ils seront inscrits aux budgets ultérieurs ;

DIT que le paiement de ces indemnités se fera à l'article 6531 du budget communal.

À la majorité absolue, 24 pour, 2 abstentions, 1 contre.

<u>Délibération n° 2020-059</u> : Participation aux frais de transports scolaires 2020/2021 et souscription d'un contrat de tiers payant avec l'agence Imagine R

ADOPTE cette participation financière à 50 € des charges de transport réglées par les collégiens, lycéens et étudiants de moins de 26 ans au premier septembre 2020,

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire un contrat imagine R Tiers payant Scolaire et un contrat imagine R Tiers Payant Étudiant avec le GIE COMUTITRES, gestionnaire du titre de transport Imagine R. À l'unanimité,

<u>Délibération n° 2020-060</u>: Revalorisation des tarifs municipaux de locations de salles communales

FIXE les tarifs 2021 applicables pour la location des salles communales comme suit :

BUXEENS AGENTS MUNICIPAUX ELUS – ASSOCIATIONS (*)	SALLE POLYVALENTE (remplacement MILLE CLUB)	PABLO NERUDA	GRANGE AUX ANNEAUX	
Tarifs hors vacances scolaires – réservation samedi / dimanche	411 €	411 €	Gratuit et réservé aux réunions et assemblées générales des associations	
Tarifs pendant vacances scolaires (hors vacances d'été et de noël) – réservation week-end complet obligatoire (**)	765 €	765€		
Pénalités ménage	141 €	141 €	141 €	
Pénalités de dégradation	Montant déterminé é évaluées	en fonction des dégrad	dations constatées et	

- (*) Pour les manifestations non liées à l'objet social de l'association, les salles du Mille Club et Pablo Neruda sont gratuites dans la limite de 1 réservation dans l'année. Les conditions de gratuité sont les suivantes :
- une gratuité s'entend pour la durée du week-end sollicitée, que l'occupation soit d'une journée ou des deux jours du week-end,
- une deuxième gratuité dans l'année sera accordée aux associations n'utilisant pas de façon continue les locaux communaux dédiés,
- pour tout anniversaire de l'association au-delà de ses 25 ans d'existence sur la commune, compte tenu de son caractère exceptionnel, pourra faire l'objet d'une location gracieuse supplémentaire à celles précitées, dans l'année considérée, après avis de monsieur le Maire. Une nouvelle demande ultérieurement à la première ne pouvant être accordée qu'après un délai couru de 5 années pleines.
- (**) Les clés seront remises le 1^{cr} samedi par le gardien, et par l'élu d'astreinte les 2ème et 3ème samedis matin. La restitution des clés le dimanche soir se fera dans la boîte aux lettres de la mairie.

DÉCIDE que ces tarifs seront applicables pour les années suivantes, tant qu'il ne sera pas envisagé de revalorisation, ou de modification des conditions de mise à disposition,

PRÉCISE que les tarifs forfaitaires annoncés sont doublés lorsque la réservation s'étend à la journée du dimanche, en dehors des conditions de réservation définies lors des vacances scolaires,

APPROUVE les termes précisant les conditions de gratuité de location des salles communales au profit des associations,

APPROUVE le principe de la pénalité « ménage » aux conditions tarifaires susnommées dans le cas où le mauvais état constaté lors de la restitution de la salle nécessiterait la remise en propreté aux frais de la municipalité,

APPROUVE le principe de la pénalité de dégradation lorsqu'il est constaté une détérioration de matériel dont le montant est à estimer sur la base d'un devis,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire constater ces pénalités et à émettre les titres correspondants.

À l'unanimité.

Délibération n° 2020-061 : Demande de remboursement

AUTORISE Monsieur le Maire à rembourser cette somme avancée par Monsieur DORIZON Maurice, pour un montant de 88,04 € et à émettre le mandat de paiement à l'appui du justificatif de la dépense.

À l'unanimité,

<u>Délibération n° 2020-062</u>: Avenants n°1 aux marchés de travaux portant sur la restructuration partielle de la cité scolaire : réhabilitation et extension d'un centre de loisirs – extension d'une école maternelle

RAPPORTE la délibération n° 2019-118 du 12 décembre 2019 relative l'avenant n°1 au marché 1808 (Lot 1) pour le compte de la société JP GILLARD;

DÉCIDE la conclusion des avenants n°1 aux Lots 1 - 2 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 11 - 13 - 14 - 15 qui suivent :

LOT	Montant HT Initial	Montant TTC Initial	Montant HT après Avenant 1	Montant TTC après Avenant 1	%
01 - Gros œuvre	930 000,00 €	1 116 000,00 €	1 029 426,18 €	1 235 311,42 €	+10.69%
02 - Charpente bois	410 000,00 €	492 000,00 €	412 658 €	495 189,60 €	+0.65%
03 - Étanchéité - Membrane - Couverture	194 706,12 €	233 647,34 €	194 706,12 €	233 647,34 €	1
04 - Enduit de façade	149 155.72 €	178 986,86 €	156 198,84 €	187 438,61 €	+4.72%
05 - Façade vitrée	373 849,25 €	448 619,10 €	377 062,42 €	452 474,90 €	+0.86%
06 - Menuiseries intérieures bois	135 953,00 €	163 143,60 €	140 237 €	168 284,40 €	+3.15%

07 - Cloisons - Doublages - Plafonds	173 998,00 €	208 797,60 €	206 445 €	247 734 €	+18.65%
08 - Serrurerie - Métallerie	120 671,00 €	144 805,20 €	102 465,79 €	122 958,95 €	-15.08%
09 - Revêtement de sols durs et souples	140 270,15 €	168 324,18 €	147 407,20 €	176 888,64 €	+5.09%
10 - Peinture	25 020,20 €	30 024,24 €	25 020,20 €	30 024,24 €	1
11 - Chauffage - Rafraichissement	408 397,50 €	490 077,00 €	417 230,50 €	500 676,60 €	+2.16%
12 - Plomberie sanitaires	140 938.35 €	169 126,02 €	140 938,35 €	169 126,02 €	/
13 - Électricité	182 001,42 €	218 401,70 €	198 193,78 €	238 193,78 €	+9.06%
14 - Équipements de cuisine	64 000,00 €	76 800,00 €	62 536 €	75 043,20 €	-2.29%
15 - Voirie et réseaux divers	471 422,37 €	565 706,84 €	481 543,63 €	577 852,36 €	+2.15%
16 - Espaces verts - Clôtures	158 558,41 €	190 270,10 €	158 558,41 €	190 270,10 €	/

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

À l'unanimité,

<u>Délibération n° 2020-063</u> : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) suites aux élections municipales de 2020 - Etablissement de la liste de contribuables pour la désignation des commissaires

DECIDE de proposer la liste de 20 contribuables, en vue d'une désignation des commissaires de la CCID communale.

A l'unanimité,

<u>Délibération n° 2020-064</u> : Convention de mise à disposition d'un agent CCEJR dumiste au bénéfice de l'école élémentaire

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition d'un agent de la CCEJR à la commune de Boissy-sous-Saint-Yon pour exercer la mission de dumiste au sein de l'école élémentaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde ainsi que celles pour les années à venir, si les conditions demeurent identiques.

À l'unanimité,

<u>Délibération n° 2020-065</u> : Prestations d'intervention en écoles élémentaire et maternelle pour l'année 2020-2021 – autorisation donnée au Maire à signer les conventions tripartites et à procéder aux recrutements

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, pour l'année scolaire 2020-2021, les conventions tripartites avec l'inspection académique et le prestataire choisi aux fins des missions d'intervention énoncées ci-dessus, et à faire les demandes d'agréments nécessaires,

AUTORISE Monsieur le Maire, à recruter si besoin, dans le respect de la législation sur le statut des agents de la fonction publique territoriale, les agents nominativement désignés dans les conventions d'intervention, soit au titre d'un accroissement temporaire d'activité, soit au titre d'une activité accessoire,

PRÉCISE que ces recrutements se feront sur le cadre d'emploi d'animateur territorial, et que le régime indemnitaire de la collectivité pourra être octroyé le cas échéant,

INDIQUE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020 et seront inscrits aux budgets suivants. À l'unanimité,

Délibération n° 2020-066 : Adhésion à la charte de participation du public

DÉCIDE d'adhérer à la charte de la participation du public,

S'ENGAGE à mettre en œuvre la charte dans tous les processus de participation du public que la commune porte,

AUTORISE Monsieur le Maire poursuivre l'exécution de la présente.

À l'unanimité,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure et cinquante-trois minutes.

Le Maire,

Raoul SAADA

